

Séance du vendredi 27 janvier 2023

Date de la convocation: 23/01/2023

Membres en
exercice : 15

Présents : 9

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept janvier l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence
HOURLIER, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET,
Catherine PECHERY par Annick IENZER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara
LOUCHART, Jacky PECHERY

Absents:

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE BIEN SANS MAITRE - (D 2023 103)

Le Maire expose au Conseil municipal la situation de l'immeuble cadastré en section AE numéro 8 ainsi que les premières recherches effectuées par la Commune sur cette parcelle auprès du service de la publicité foncière.

Il explique que les informations recueillies à ce jour conduisent légitimement à considérer que le bien semble relever de l'article L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite « loi 3DS », qui donne la définition des biens sans maître.

Le Maire propose donc au Conseil municipal d'engager la procédure visant à l'acquisition, par la Commune, d'un bien sans maître.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'engager la procédure de bien sans maître pour la parcelle AE 008,

AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches légales et réglementaires relatives à cette procédure,

AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER




Le Maire
Olivier MAGUET

